

Commune de Buthiers

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2014

=====

Effectif légal du Conseil Municipal : onze

L'an deux mille quatorze, le vingt sept mai à vingt heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. AURIERE André, Mme COSTILLE Brigitte, M. DIDIER Guy, Mme GAUTHEROT Annick,

M. HUMBERT Nicolas, M. LAMIDIEU Lionel, M. MAGNIN Didier, M.MILLET Hervé, M.PAGET Olivier.

Absents excusés : Mme GUENOT Lucienne, M. GIRINAL Jean Marc.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, maire.

Monsieur MILLET Hervé a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 avril 2014 n'ayant pas donné lieu à remarques à été validé.

1/ Projets prioritaires :

1.1 : Aménagement de la Grande Rue : une étude a été réalisée en 2008 par le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Saône). Une tranche a été réalisée (l'espace abri bus). Après échanges, le Conseil décide d'actualiser cette étude en fixant 3 axes prioritaires : ralentir la circulation des véhicules notamment aux entrées du village – assurer une continuité « piétonne » d'un bout à l'autre du village, si possible avec poussette de Voray à la sortie de Buthiers côté Perrouse ce qui impliquera vraisemblablement une circulation alternée à certains endroits - aménager les espaces (placettes à l'entrée côté Voray et près du château). Le maire est chargé d'engager les travaux d'étude avec le CAUE dans le respect des priorités fixées.

1.2 : Réfection Pont du Moulin : un devis d'un montant de 50 000 euros a été établi en 2010. Le maire propose de se rapprocher du 19^{ème} régiment du Génie qui a toutes les compétences pour réaliser ce type d'ouvrage, en mettant en avant le partenariat qui existe avec la mairie de Buthiers depuis de nombreuses années (exercices militaires chaque année en mai). Préalablement une étude technique doit être réalisée. Le Conseil valide la proposition du maire : étude auprès d'un cabinet spécialisé et sollicitation du 19^{ème} régiment de Génie.

1.3 Assainissement individuel : Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la CCPR contrôlera les installations des habitations concernées entre le 27 mai et le 24

juin. Cette première visite est gratuite. Il s'agit d'apporter des conseils sur le fonctionnement des installations et d'identifier les installations qui peuvent prétendre à une subvention de l'Agence de l'Eau pour mise aux normes (habitations construites avant 1996, dont les rejets présentent un risque sanitaire et/ou environnemental).

1.4 Eclairage public : une démarche est engagée auprès du SIED pour l'obtention d'une subvention pour la rénovation du réseau d'éclairage public : jusqu'à 80% de subvention si les travaux de rénovation garantissent une économie d'énergie d'au moins 40%. Un premier contact a eu lieu avec l'entreprise CEGELEC dont la branche principale de ses activités est l'éclairage public. La première étape va consister à faire un diagnostic de l'existant et à s'assurer qu'il est possible de faire des économies en consommation électrique d'au moins 40% sachant que la majorité des ampoules en service aujourd'hui sont déjà à basse consommation.

1.5 Le dossier concernant la réserve d'eau incendie sera abordé lors d'un prochain Conseil.

2/ Restitution des premiers travaux de la commission « fêtes et cérémonies » :

- Fête de la musique au lavoir le 21 juin à partir de 19H00: établir le programme – prévoir la fermeture à la circulation de la rue de l'église,
- Apéro concert le 27 juin,
- Repas communal le 06 juillet avec animation l'après-midi, notamment un rallye photos et une exposition de cartes et photos de Buthiers. La commission propose d'adresser une invitation personnelle aux nouveaux habitants (installés à Buthiers depuis le 01/07/2013),
Par ailleurs, il est fait appel à toutes les bonnes volontés qui pourraient proposer des entrées (salades, terrines ...) originales.
- Organiser des soirées « jeux de société » en hiver,
- Organiser un vide greniers au printemps 2015 avec un stand « CCAS »,
- Réfléchir à des repas en commun par rue par exemple.

Les propositions de la Commission et les pistes de réflexion sont validées par le Conseil.

Il est précisé également qu'un concert acoustique sera organisé au lavoir le 08 juin après-midi à l'initiative de Monsieur Serge GORA.

3/ Restitution des travaux de la Commission « communication interactive » :

Deux approches ont été présentées au Conseil : l'une à partir d'OVERBLOG, l'autre à partir du site « CAMPAGNOL ».

Après échanges sur les avantages et inconvénients de chacune des solutions, le Conseil propose de retenir la solution « CAMPAGNOL ». Cet outil déjà utilisé par un certain nombre de collectivités locales doit permettre de diffuser les informations communales, voire inter-communales en temps quasi réel et offrir la possibilité à chacun d'obtenir des informations pratiques (carte d'identité, passeport, autorisation de travaux ...), de faire des suggestions, des commentaires, de poser des questions...L'architecture du site et les modalités de mise à jour (qui fait quoi) seront définies lors d'un prochain Conseil.

4/Compte-rendu des réunions extérieures :

De manière à ce que chaque membre du Conseil ait le même niveau d'information, les représentants de la commune ont fait un compte-rendu succinct des réunions auxquelles ils ont assisté.

Ces premières réunions de début de mandature ont consisté essentiellement à la constitution des bureaux et à la définition des règles de fonctionnement.

Lionel LAMIDIEU est représentant de la commune au sein du SIED (Syndicat Intercommunal Energie du département de la Haute- Saône), André AURIERE pour le SMABVO (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon), Didier MAGNIN pour le Syndicat de la voirie (gestion du Personnel communal), Guy DIDIER et Didier MAGNIN, conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Pays Riolais. Pour information, lors du dernier Conseil communautaire, le CCPR a décidé d'accorder une subvention pour favoriser les voyages scolaires sur la base de 23€ par élève par nuitée et de 3€ / élève pour une sortie d'une journée sans nuitée.

5/ Contrat de travail de Madame Anne VOYNNET :

Le contrat de travail de Madame Anne VOYNNET, secrétaire de mairie, établi sur la base de 8 heures hebdomadaires, arrive à son terme le 08 juillet 2014. Le maire propose de prolonger le contrat de 6 mois. Après en avoir délibéré, le Conseil valide cette proposition.

6/ Dématérialisation des pièces comptables, des délibérations et des arrêtés : application informatique e.magnus :

A compter du 01 janvier 2015, tous les actes budgétaires et administratifs devront être dématérialisés (délibérations transmises à la préfecture et validées par voie électronique). Cette réforme implique l'acquisition du logiciel e.magnus au prix de 1553.10€ hors taxes. Après en avoir délibéré, le Conseil décide de mettre en place cette procédure.

7/ Contrat de location du photocopieur :

Compte tenu du coût de la location du photocopieur, le maire propose de dénoncer le contrat dans le délai réglementaire, à savoir 3 mois avant la date anniversaire soit avant le 10 juin 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cette proposition.

8/ Subvention concernant l'approvisionnement en eau : M. et Mme GOUDEAU.

Par délibération du 24 janvier 2013, le Conseil a décidé de contribuer au financement des travaux de réseau d'eau effectués par M. et Mme GOUDEAU dans le cadre du budget 2013. Cette subvention n'ayant pas été versée en 2013, il y a lieu de l'inscrire au budget 2014. Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'octroyer la subvention initialement prévue de 2000 euros au titre du budget 2014 et de procéder à son versement le plus rapidement possible.

9/ Formation « foret » :

Une formation sur la réglementation de l'affouage est proposée par le syndicat des communes forestières et l'ONF le 16 juin: les membres de la commission bois qui ont reçu par mail le descriptif de cette formation sont invités à s'inscrire.

10/ Proposition de commémoration du centenaire de la guerre de 1914 – 1918 :

M. Didier MAGNIN, conseiller défense, propose, dans le cadre du centenaire de la guerre de 1914 – 1918, d'installer une plaque commémorative avec les noms des soldats de Buthiers morts à la guerre. Didier MAGNIN est chargé d'approfondir cette proposition validée par le Conseil.

11/Questions diverses :

11.1 : taux des taxes directes locales :

Par délibération du 22 avril 2014, le Conseil a fixé les taux des taxes directes locales comme suit : Taxe d'habitation : 3% - Taxe foncière (bâti) : 5.50% - Taxe foncière (non bâti) : 26%. Cette décision n'a pas été validée par la préfecture car ne respectant pas l'article 1636B du code général des impôts. Le taux de la taxe foncière (non bâti) ne peut en effet augmenter plus ou diminuer moins que le taux de la taxe d'habitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

Taxe d'habitation : 3.07% - Taxe foncière (bâti) : 5.56% - Taxe foncière (non bâti) : 21.45%.

11.2 : Modification des statuts de la Communauté de communes :

La CCPR a acheté le moulin de Fondremand en novembre 2013.

Par délibération en date du 19 mai 2014, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement à la majorité des voix, pour une modification statutaire.

Cette décision implique la modification de l'article 3 des compétences optionnelles de la Communauté :-construction, grosses réparations, organisation du fonctionnement, gestion, entretien et surveillance des équipements culturels, sportifs et de loisirs, auquel il convient d'ajouter : « Acquisition et réhabilitation du Moulin de Fondremand ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve (pour : 4, contre : 3, abstentions : 2) la modification statutaire de la Communauté de Communes du Pays Riolais, telle que rédigée ci-dessus.

11.3 : Achat fournitures de bureau :

Des fournitures de bureau, pour un montant de 136.23€ ont été achetées et payées directement par Guy DIDIER. Le Conseil autorise le remboursement de cette somme à Guy DIDIER.

11.4 : Indemnités pour défaut de conseil :

Le maire explique que par suite d'une erreur d'interprétation des textes réglementaires portant la durée de la validité des pièces d'identité de 10 à 15 ans, Mademoiselle GOUDEAU Pascaline a dû annuler un voyage et a payé de ce fait des frais de transport supplémentaires. Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'indemniser Mademoiselle GOUDEAU à hauteur des dépenses liées à l'annulation du voyage, sur présentation de pièces justificatives.

11.5 : informations :

Le maire fait part des informations diverses suivantes

- **La CCPR organise une journée « portes ouvertes »** pour les élus le 03 juin 2014 de 09H à 18H30.
- **Monsieur André GAC, ancien habitant de Buthiers, fait part de l'édition d'un livre** dont il est l'auteur « La Dame en gris ». Des bons de commande sont disponibles à la mairie.
- **Monsieur Serge GORA animera un concert acoustique dimanche 08 juin, au lavoir.**

- **TNT** : 6 nouvelles chaînes de télévision HD gratuites seront disponibles sur notre territoire à compter du 10 juin 2014. Seuls les foyers recevant la télévision par une antenne râteau sont concernés. Les téléspectateurs recevant la télévision par une antenne râteau devront effectuer, dans la journée du 10 juin, une recherche et une mémorisation des chaînes sur leur téléviseur TNT ou sur leur adaptateur TNT, à l'aide de leur télécommande, pour continuer à recevoir l'ensemble des chaînes actuelles de la TNT et pour recevoir les 6 nouvelles chaînes s'ils sont équipés en HD. Pour plus d'informations, consulter www.toutelatnt.fr

Le prochain Conseil Municipal se réunira mardi **24 JUIN 2014** à 20H30.